Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600750-20251212-2025083-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 12/12/2025

L'an 2025 et le 12 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 05/12/2025

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, COUPEZ Marie-Laure, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, ROUXEL Annick, SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, GUISSE Jean-Claude, JOLY Maurice, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mme GRU Nathalie à MME SOGORB MOUTEL Annie
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, PIEL Mickaëlle, MM : LE JONCOUR Antoine, ORHAN Jean-Claude, ROUSSEL Yvon

---

1. 2025 -083 3.2_URBANISME_CESSION DU FONCIER COMMUNAL_URBANISATION DU SECTEUR DES VAUX

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération 2023-017 du 03 mars 2023;
Vu la délibération 2024-058 du 28 juin 2024;

Considérant l'appel à projet de fin 2022 visant à céder deux emprises foncières à un opérateur unique pour la réalisation de deux opérations, dont le secteur des Vaux, destinées à accueillir de l'habitat diversifié,

Considérant que les critères d'attribution ne portaient pas simplement sur l'offre d'achat et les modalités d'acquisition, mais également sur la qualité et ambition urbaine, architecturale, paysagère et environnementale des projets,

Considérant l'omission de 3 parcelles (ZM - 499 – 462 et 463) dans l'opération VIABILIS du secteur des Vaux afin de permettre le raccordement au lotissement existant, pour une superficie complémentaire de 434 m² (198 + 220 + 16 m²), portant la superficie du projet de 20197 m² à 20631 m², soit une augmentation de 2.10% de surface cessible,

Considérant l'avis du domaine sur la valeur vénale du 28 Novembre 2025 estimant les 20 631 m² à 464 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Il est proposé au Conseil municipal :

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600750-20251212-2025083-DE

- **D'APPROUVER la cession des parcelles ZM n°458, 10, 11, 12, 13, 277, 499, 462 et 463 d'une emprise totale d'environ 20631 m² à la société VIABILIS AMENAGEMENT au prix inchangé de 280 000 €,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces cessions, notamment les actes de vente de ces parcelles.**

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstention : 0)

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER